

MÉMORANDUM

2019-2024

Secteur Handicap Région Wallonne

Les fédérations de l'UFFIPRAH et la FISSAAJ représentent ensemble la quasi-totalité des services relevant de l'AViQ, secteur Handicap.

UFFIPRAH

FISSAAJ

NOM	FISSAAJ
Union des Fédérations Francophones d'Institutions de Protection de la Jeunesse et d'Aide aux Handicapés	Fédération des Institutions et Services Spécialisés d'Aide aux Adultes et aux Jeunes
PROFIL	ASBL
<p>Association de fait, qui regroupe trois fédérations de services dépendant de la Région wallonne, secteur « Handicap » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ANCE, Association Nationale des Communautés Educatives, asbl • GASMAES, Groupement Autonome des Services et Maisons d'Action Educative et Sociale, asbl • LNH, Ligue Nationale pour personnes Handicapées et services spécialisés, asbl 	
MISSION	Promouvoir, soutenir et défendre les services aux personnes physiquement, psychiquement et mentalement handicapées ou socialement en difficulté
OBJET	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer avec d'autres fédérations ou instances - Promouvoir les projets des services - Représenter les intérêts légitimes de ces services associés - Former un réseau qui contribue à soutenir les personnes les plus vulnérables à s'intégrer dans la société et à se construire individuellement ou collectivement

La législature 2014-2019 a été marquée par un défi d'envergure : la mise en œuvre de la VI^e Réforme de l'Etat, avec notamment le transfert des politiques sociales et, pour le secteur du Handicap, l'intégration de l'AWIPH dans l'AViQ, Agence pour une Vie de Qualité, une nouvelle structure plus large et toujours en pleine construction. Cette VI^e Réforme de l'Etat a engendré un travail législatif intense et un bouleversement institutionnel majeur.

Il est l'heure aujourd'hui de tirer un premier bilan sur les réformes engrangées, d'approfondir et consolider les résultats atteints et de mesurer le chemin encore à parcourir pour atteindre l'horizon 2025, où la Région wallonne assumera seule le financement de la VI^e Réforme de l'Etat.

Les conséquences pour la Wallonie suscitent de nombreuses questions et inquiétudes, articulées autour de **quatre axes**, que les fédérations de l'UFFIPRAH et la FISSAAJ veulent soumettre aux partis appelés à gouverner la Wallonie vers son autonomie.

<i>Développement d'une vision à long terme de la prise en charge du Handicap, centrée sur la personne et son parcours</i>	<i>Restauration d'un cadre de travail basé sur une culture de concertation, de cohérence et de réalisme de l'arsenal législatif</i>
VISION	CADRE DE TRAVAIL
OFFRE DE SERVICES	MOYENS
<i>Revalorisation quantitative et qualitative de l'offre de services</i>	<i>Adéquation des moyens à la mission des services (finances, ressources humaines, infrastructures)</i>

VISION POLITIQUE DE LA PRISE EN CHARGE DU HANDICAP EN RÉGION WALLONNE

Entre privatisation et « parastatalisation » du secteur, les fédérations de l'UFFIPRAH et la FISSAAJ veulent rappeler la place et toute la pertinence du monde associatif dans le secteur du Handicap en Région wallonne, complémentaire à l'action des pouvoirs publics, et appellent les pouvoirs publics à développer une vision politique intégrée pour l'avenir du secteur.

Constats

En raison de la lourdeur croissante des handicaps et la complexification des pathologies, **une série de besoins de la population ne sont pas ou plus rencontrés**. Le moratoire de 1997 sur les places en institution suscite une congestion du système et des stratégies de contournement :

- La liste des cas prioritaires s'allonge.
- Les familles sont livrées à elles-mêmes.

Le secteur du Handicap évolue vers un **système à deux vitesses** : privé pour ceux qui en ont les moyens, associatif pour les autres...

En outre, le système des conventions nominatives permet à des structures commerciales de bénéficier de subventions publiques.

Stratégie volontaire ou pis-aller ? Dans ce contexte ambigu, l'absence de réglementation sur les « maisons pirates » pose de sérieux problèmes.

En 2025, la Wallonie assumera seule le financement de la VI^e Réforme de l'Etat. Les fédérations s'inquiètent du **financement du secteur du Handicap**, qui accuse depuis 2008 un déficit structurel croissant dans les frais de fonctionnement, aggravé par des réformes toujours plus pesantes sur les finances des institutions.

Demandes et interpellations

Quelle réponse structurelle les pouvoirs politiques comptent-ils apporter à ces problèmes fondamentaux et socialement préoccupants ?

Quelles sont les stratégies envisagées par les pouvoirs publics pour :

- *Protéger le secteur associatif de la privatisation, galopante dans le secteur ?*
- *Garantir à l'ensemble des citoyens un service de qualité, financièrement abordable pour les familles ?*

Qu'envisage le politique pour faire face au déficit budgétaire issu de la VI^e réforme de l'Etat, et ses conséquences sur le secteur du Handicap ?

CADRE DE TRAVAIL

Les transferts de compétences réalisés sous la dernière législature ont bousculé à bien des égards le cadre de travail traditionnel du secteur Handicap en Région wallonne, qui demande à être consolidé sur plusieurs plans.

Constats

Sur le plan institutionnel - Les transferts de compétences liés à la VI^e réforme de l'Etat ont impliqué un remodelage profond des structures au sein notre secteur.

Malgré une transition opérationnelle relativement souple de l'AWIPH à l'AViQ, des dysfonctionnements structurels ont entravé le fonctionnement des services et fédérations du Handicap.

Sur le plan opérationnel - Cette législature a été marquée par un flou méthodologique dans l'élaboration des nouveaux arrêtés. A chaque arrêté son propre parcours, pour ainsi dire, dans une absence de transparence au niveau de la concertation et de l'information :

- Concertation avortée en cours de route (voire inexiste dans certains cas), fédérations dépossédées du travail entamé.
- Communication déficiente des textes, absences de directives pour la gestion des périodes transitoires, questions qui restent sans réponses.

Sur le plan législatif - Les multiples réformes menées au cours de la précédente législature¹ appellent à l'évaluation, à la cohérence interne et transversale, et à la consolidation.

Demandes et interpellations

Mettre l'AViQ définitivement sur les rails et lui permettre de trouver sa vitesse de croisière :

- *Rôle plein et effectif du Conseil général, du Conseil de monitoring Financier et Budgétaire et du tout récent Conseil de prospective et stratégie.*
- *Consistance des Comités de branches.*
- *Transversalité effective des branches.*
- *Création d'un comité étudiant les possibilités de recours dans les branches.*

Reprendre un processus de concertation et de co-construction des arrêtés fondé sur les principes suivants :

- *Dialogue et collaboration : instaurer une procédure de consultation unique, applicable à la négociation de tous les arrêtés, et impliquant de manière active les acteurs de terrain, représentés par leur fédération.*
- *Objectivité et transparence : prise de décisions argumentées, dans le respect du cadre (notamment la charte associative) et des outils existants, et communiquées par écrit sans délai au secteur, de manière claire et complète.*
- *Evaluation : l'évaluation objective et concertée des réformes menées dans le secteur doit devenir un standard de fonctionnement.*

Assurer et respecter

- *La cohérence interne et transversale des textes.*
- *La chronologie du démarrage des nouvelles mesures (Contrat par objectifs, APC,...).*
- *La coordination des textes pour les rendre lisibles, compréhensibles et utilisables.*
- *Une simplification administrative qui bénéficie également aux services.*

¹ Réformes SAJA-SASJ, SRJ, APC, Accompagnement, Contrat par objectifs

OFFRE DE SERVICES

Les fédérations de l'UFFIPRAH et la FISSAAJ alertent les autorités sur une indispensable revalorisation quantitative et qualitative de l'offre de services.

Constats

Problème quantitatif - Le moratoire de 1997 sur les places en institution crée une congestion du système et suscite des stratégies de contournement :

- La liste des cas prioritaires s'allonge.
- Les familles sont livrées à elles-mêmes.
- Les solutions mises en place par le biais des conventions nominatives relèvent du bricolage institutionnel et créent l'iniquité.

Problème qualitatif - Il devient de plus en plus compliqué pour les personnes handicapées d'accéder à un (des) service(s) correspondant à leurs besoins spécifiques :

- La réforme des soins de santé mentale a créé depuis 2010 une porosité de la frontière entre les handicaps social, mental et psychiatrique. Le mouvement de dés-institutionnalisation de cette réforme a induit une mixité croissante des publics et augmenté la pression sur les institutions d'hébergement des secteurs de l'aide à la jeunesse et du handicap², déjà en manque de places pour leurs publics-cibles respectifs.
- Le vieillissement des personnes en situation de handicap constitue un défi majeur que les structures affrontent seules, sans moyens spécifiques.
- En matière de lourdeur du handicap et grande dépendance, le gouvernement wallon priviliege, par le biais des conventions nominatives, l'accueil de personnes lourdement handicapées sans attribuer aux institutions les moyens d'une prise en charge à la hauteur des besoins.

Demandes et interpellations

Ouvrir des places en quantité suffisante pour une prise en charge dynamique et évolutive des personnes handicapées, et notamment des cas prioritaires, autrement que par la solution des conventions nominatives qui précarisent les moyens et ne permettent que des solutions au cas par cas.

Lever le moratoire et établir un plan à court, moyen et long terme visant à augmenter le nombre de places dans les services.

Etablir une égalité de traitement entre les personnes handicapées, quel que soit le mode de subventionnement. Ceci requiert notamment l'affinement des catégories de handicap (telles que la légitimité de la forme de handicap dite « 140 », le double diagnostic...) et la reconnaissance de la lourdeur de la prise en charge.

Apporter un meilleur soutien à la mise en autonomie en favorisant la souplesse envers les différents types et modes de services de logement spécialisé (SLS), la complémentarité entre service résidentiel et service en milieu ouvert, ainsi que d'autres complémentarités/transversalités avec par exemple le Ministère du Logement et de l'Emploi, les services de santé mentale...

Assurer l'accès à des prestations de service déjà existantes (Répit, AVJ, BAP...) et adéquates via l'assurance autonomie.

Respecter le parcours de vie de chaque personne handicapée (ses choix, ses orientations et ses besoins spécifiques, qui évoluent avec l'âge) en apportant des **réponses adéquates à l'évolution des problématiques du handicap**.

² Des jeunes pris en charge par l'Aide à la Jeunesse se retrouvent dans le secteur du Handicap après avoir épuisé toutes les possibilités d'accueil dans leur secteur ; la filière justice pour mineurs handicapés disparaît...

ADÉQUATION DES MOYENS À LA MISSION

Le secteur appelle les autorités à soutenir financièrement la mise en œuvre des normes et exigences édictées dans le cadre des arrêtés régissant le secteur du Handicap, où les services sont amenés à faire toujours plus et mieux, avec des moyens qui ne suivent pas.

Constats

Moyens financiers - Les réformes sous la précédente législature ont entraîné une révision à la hausse des normes d'encadrement, infrastructure et équipement, impliquant des investissements qui peuvent s'avérer importants pour les services, mais sans aucune contrepartie financière. S'y ajoutent :

- Le durcissement des prescriptions réglementaires (AFSCA, incendie), ainsi que des coûts liés à la gestion des déchets, l'énergie, l'isolation, la révolution numérique... autant de dépenses qui grèvent les budgets des services tandis que les subsides de fonctionnement ne couvrent plus les besoins depuis plus de vingt ans.
- Des nouvelles obligations en termes de management (bien-être au travail, parcours de réintégration professionnelle, burn-out...). Ces nouvelles dispositions sont chronophages et représentent des coûts insidieux.
- Une multiplication d'appels à projets qui brouille la réflexion sur les besoins globaux du secteur et engendre des problèmes d'équité liés à une mise en concurrence non maîtrisée entre services, tous ne pouvant y avoir accès.

Ressources humaines - En Région wallonne, près de 14.000 équivalents temps plein assurent la prise en charge et l'accompagnement des personnes handicapées en Région wallonne. Les réformes menées sous la précédente législature consacrent dans de nouveaux décrets le renforcement du niveau de qualification et de formation du personnel, le renforcement du taux d'encadrement... sans libérer les budgets qui devraient en permettre la concrétisation.

Demandes et interpellations

Assurer le financement du secteur de manière à permettre aux services de remplir leurs missions en tenant compte des évolutions des besoins des bénéficiaires, sachant que la revalorisation des frais de fonctionnement reste un défi majeur pour lequel pratiquement tout reste encore à faire.

Financer la modernisation des services dans les domaines de l'énergie et de la révolution numérique.

Concevoir et financer des politiques innovantes, incontournables si l'on veut faire face aux nouveaux défis de la prise en charge. Pour ce faire, les fédérations demandent aux pouvoirs publics de reconnaître et soutenir les activités nouvelles développées par les services, et qui restent largement ignorées en dépit de leur pertinence et de leur utilité.

Mettre fin au détricotage du secteur découlant de multiples appels à projets lancés en dehors de tout cadre et vision politique à long terme sur les besoins et les évolutions souhaitables dans le secteur.

Améliorer les conditions de travail

- **Revaloriser les postes à responsabilité** : l'accord non-marchand 2018-2020 en Région wallonne accorde, dans notre secteur, un budget pour revaloriser les postes à responsabilités. Malheureusement, cette aide ne permet pas encore de restaurer une tension barémique suffisante pour attirer et recruter les profils adéquats dans ces fonctions.
- **Financer le taux d'encadrement** lorsque celui-ci est revu à la hausse dans les réformes, puisque les subventions ne sont pas adaptées en conséquence et que les frais de fonctionnement ne permettent plus de combler les différences.

-
- Intervenir dans la couverture des frais occasionnés par les emplois Maribel, APE, et autres PRC.
 - Soutenir la formation : les services ont l'obligation d'élaborer un plan de formation pour leur personnel, sans disposer des financements ad hoc.

Développer les perspectives de carrière

- Favoriser les actions qui permettent aux personnes d'évoluer et de relever de nouveaux défis tout au long de leur carrière.
 - Permettre aux travailleurs plus âgés de rester efficents sans reporter la charge de travail sur les plus jeunes qui auront pour leur part une carrière... plus longue.
 - Reconnaitre la pénibilité du métier et restaurer des aménagements de fin de carrière spécifiques.
-

Infrastructure - De plus en plus de services sont frappés par l'obsolescence des structures de soin et le manque de moyens pour la maintenance, le renouvellement ou la mise aux normes des infrastructures (AFSCA, incendie...).

Les enveloppes infrastructures étant épuisées, restent les appels à projets via des enveloppes thématiques qui orientent le travail vers une quasi sous-traitance dans la mesure où le renouvellement des infrastructures est conditionné par les projets politiques du moment. Cette situation laisse certains services face à un choix cornélien : réorienter l'offre au détriment de sa spécialisation pour maintenir ses infrastructures à niveau, ou rester cohérent avec son projet pédagogique au risque de perdre, in fine, son agrément en raison d'installations obsolètes.

Adopter des normes d'infrastructures réalistes.

Adopter un plan pluriannuel pour permettre aux services d'adapter leurs infrastructures aux nouveaux besoins et aux nouvelles normes.

UN HANDICAP, ÇA NE SE CHOISIT PAS, UNE POLITIQUE SOCIALE, OUI !

LES PRIORITÉS DU SECTEUR POUR 2019-2024

- Revaloriser les frais de fonctionnement.
- Intégrer les travailleurs APC dans le périmètre des prochains accords non marchand.
- Revaloriser les barèmes des fonctions à responsabilités.
- Lever le moratoire pour permettre l'accueil de plus de bénéficiaires, avec une augmentation des moyens en conséquence, afin de résoudre les problématiques nouvelles en termes d'offre de services (vieillissement des personnes handicapées, lourdeur du handicap...).
- Répondre aux besoins nouveaux en termes de management (vieillissement du personnel, complexification du métier...).
- Mettre en place une véritable simplification administrative et de gestion pour les services.

UFFIPRAH

Président : Marc Stelleman

Union des Fédérations Francophones
d'Institutions de Protection de la
jeunesse et d'Aide aux Handicapés

*Chaussée de Boondael, 6
1050 Bruxelles
0495/88.96.69
uffiprah@gmail.com*



Président : Pascal Henry
Directeur général : Daniel Thérasse
Coordinatrice Handicap : Christine Lefèvre

Fédération des Institutions et
Services Spécialisés d'Aide
aux Adultes et aux Jeunes

*Chaussée de Boondael, 6
1050 Bruxelles
02/648.69.16 – 02/648.75.98
fissaaj@fissaaj.be – http://fissaaj.be*

Coordinatrice UFFIPRAH – FISSAAJ

Françoise Léonard

*Chaussée de Boondael, 6
1050 BRUXELLES
0495/88.96.69
uffiprah.fissaaj@gmail.com*